

**STANDING COMMITTEE ON
AGRICULTURE AND AGRI-FOOD**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE**

Ottawa, mercredi 1^{er} février 2023

L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

PAR COURRIEL : aafc.minister-ministre.aac@canada.ca

Madame la Ministre,

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes (le Comité) a tenu deux réunions portant sur l'impact du [Décret de remise visant des marchandises de l'Ukraine](#) (DORS/2022-127), un décret pris en vertu de l'[article 115](#) du [Tarif des douanes](#) qui accorde aux marchandises de l'Ukraine un accès en franchise de droits aux marchés canadiens en vertu de cette loi et de la [Loi sur les mesures spéciales d'importation](#) pour une période d'un an.

Le Comité a entendu les fonctionnaires de votre ministère ainsi que ceux d'autres ministères et agences du gouvernement fédéral qui nous ont expliqué le fonctionnement et les motifs de cette mesure qui permettra, notamment, l'importation au Canada de produits agricoles qui n'étaient pas couverts par l'[Accord de libre-échange Canada-Ukraine](#) sans droits de douane. Certains des partenaires commerciaux du Canada au sein du G7, dont le Royaume-Uni et l'Union européenne, ont mis en œuvre des mesures d'allégement tarifaire similaires. Toutefois, le principal partenaire commercial du Canada, les États-Unis, n'a pas élargi son traitement en franchise de droits aux produits agricoles ukrainiens. Les représentants de la communauté ukrainienne canadienne que nous avons reçus ont salué cette initiative de soutien économique prise par le Canada pour aider l'Ukraine dont l'économie est fortement impactée par la guerre que mène la Russie sur son territoire.

Le Comité a aussi entendu le témoignage des Producteurs de poulet du Canada, des Producteurs d'œufs du Canada et du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles qui ont fait part de leurs préoccupations quant à l'impact que le décret pourrait avoir sur leurs secteurs. Ils ont souligné que le contrôle des importations est un aspect essentiel à la stabilité du système de la gestion de l'offre que le décret vient remettre en cause. Ils ont

également fait part d'inquiétudes concernant les risques portant sur la salubrité alimentaire des produits ukrainiens. Enfin, ils ont indiqué ne pas avoir été consultés par le gouvernement du Canada avant la publication du décret. Les fonctionnaires du ministère des Finances ont reconnu qu'ils n'ont pas consulté directement les intervenants de l'industrie, mais qu'ils ont souligné qu'ils ont consulté Agriculture et Agroalimentaire Canada pour obtenir de la rétroaction sur les impacts que le décret pourrait avoir sur le secteur. Le Comité souhaite porter à votre attention les différents arguments avancés par les témoins relatifs à ce décret et aux perturbations qui pourraient découler de son application. Compte tenu de ces témoignages, le Comité recommande que le gouvernement du Canada :

1. S'engage à ne pas renouveler le décret de remise pour les productions sous gestion de l'offre après son expiration;
2. S'engage réellement à ne pas inclure de productions sous gestion de l'offre dans un tel décret à l'avenir;
3. Procède à des inspections rigoureuses des quantités éventuellement importées dans le cadre de ce décret et d'agir avec vigilance et rapidité advenant tout problème ou irrégularité détectés lors de ces inspections;
4. Surveille attentivement les quantités de poulet importées dans le cadre de ce décret et réagisse rapidement pour protéger notre système de gestion de l'offre advenant une entrée massive de volaille au Canada et surveille de près ces expéditions afin d'identifier de potentiels risques à la biosécurité.

Vous trouverez ci-joint un résumé détaillé des témoignages que nous avons entendus. Nous espérons que cette contribution vous permettra d'apporter les éventuels ajustements nécessaires afin de limiter l'impact que cette mesure pourrait avoir sur le secteur agricole canadien tout en préservant l'efficacité de l'aide apportée par le Canada à l'Ukraine qui fait face à l'invasion illégale de son territoire par la Russie.

Cordialement,



Kody Blois, député de Kings — Hants,

Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes

p.j. Annexe

ANNEXE – CE QUE LE COMITÉ A ENTENDU

Introduction

Le 8 mai 2022, lors de sa visite en Ukraine, le premier ministre a annoncé l'intention du gouvernement du Canada d'éliminer tous les droits de douane sur les importations de marchandises ukrainiennes pour une période d'un an¹. Le 9 juin 2022, le cabinet fédéral a émis le [Décret de remise visant des marchandises de l'Ukraine](#) (DORS/2022-127), un décret pris en vertu de l'[article 115](#) du [Tarif des douanes](#) qui accorde aux marchandises de l'Ukraine un accès en franchise de droits aux marchés canadiens en vertu de cette loi et de la [Loi sur les mesures spéciales d'importation](#) pour une période d'un an.

Le [Résumé de l'étude d'impact de la réglementation](#) qui accompagne la publication de ce décret explique que la mesure soutient l'augmentation des exportations de l'Ukraine vers le Canada en offrant à l'Ukraine un accès en franchise de droits aux marchés canadiens supérieur à celui actuellement prévu par l'[Accord de libre-échange Canada-Ukraine](#) (ALECU). Bien que l'ALECU ait éliminé les droits de douane sur la plupart des marchandises qui circulent entre le Canada et l'Ukraine, notamment 99,9 % des importations agricoles², il a exclu certaines marchandises de ses dispositions, notamment les produits agricoles soumis à la gestion de l'offre (tel que les produits laitiers, volaille et œufs) au Canada.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes (le Comité) a tenu deux réunions portant sur l'impact de ce décret sur le secteur agricole et agroalimentaire les 28 et 30 novembre 2022. Le Comité a entendu à cette occasion les témoignages des fonctionnaires des ministères et agences concernés, des représentants de la communauté ukrainienne canadienne, des experts et des représentants des secteurs de production couverts par le système de gestion de l'offre. Ce document vise à résumer les arguments présentés par les témoins au cours de ces réunions.

Les motifs du décret

[Michèle Govier](#), directrice générale de la Division de la politique commerciale internationale au ministère des Finances a expliqué que « [l']invasion de l'Ukraine par la Russie avec le soutien du Bélarus a eu d'énormes répercussions sur l'Ukraine et son peuple. Ces répercussions comprennent des conséquences importantes sur son économie et sa capacité à exporter ses marchandises vers d'autres pays ». Le décret qui exempte temporairement de droits de douane les produits ukrainiens a été ainsi pris pour compléter le soutien du Canada à l'Ukraine qui comprend notamment une aide financière directe de 2 milliards de dollars au gouvernement ukrainien et plus de 5

¹ Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, [Le premier ministre visite Kyiv, en Ukraine](#), communiqué, 8 mai 2022.

² Gouvernement du Canada, [Importations en provenance de l'Ukraine](#).

milliards en aide financière et militaire. Elle a souligné que le décret est temporaire et expirera le 9 juin 2023 s'il n'est pas prolongé.

[Ihor Michalchyshyn](#), directeur exécutif et directeur général du Congrès des Ukrainiens canadiens a rappelé l'impact dévastateur de la guerre sur l'économie ukrainienne. En effet, il a noté que le produit intérieur brut s'est contracté de près de 30 % depuis le début de l'invasion. Il a avancé que son organisation salue le décret qui contribue à soutenir le fonctionnement de l'économie ukrainienne. Il a enfin rapporté que le soutien à l'effort de guerre ukrainien est « dans l'intérêt économique national et stratégique du Canada ».

Les préoccupations des secteurs couverts par le système de la gestion de l'offre

Les représentants canadiens du secteur de la gestion de l'offre, tout en mettant de l'avant l'importance de soutenir l'Ukraine, ont fait part de leur crainte que cette autorisation compromette ce système et ont appelé à ce que le gouvernement trouve d'autres mesures afin d'aider l'Ukraine.

Bien que les représentants du gouvernement aient estimé que les volumes d'importations de produits de la gestion de l'offre seraient négligeables, plusieurs représentants de ces secteurs ont rapporté leurs préoccupations à ce sujet et ont rappelé que le contrôle des importations constitue l'un des piliers du système de la gestion de l'offre. [Tim Lambert](#), chef de la direction des Producteurs d'œufs du Canada a ajouté que le décret compromet la capacité du secteur des œufs à planifier la production intérieure et en conséquence pourrait affecter la production d'œufs au Canada ainsi que les revenus des fermes productrices. [Ian McFall](#), président du conseil d'administration, Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles a résumé les conséquences d'importer des produits de la gestion de l'offre sans contingents tarifaires:

Le contingent tarifaire est essentiel à la gestion des importations et de l'offre. Toute mesure qui permet à des produits d'entrer hors quota au Canada rend très difficile la prévision des importations. Le marché pourrait être en pénurie si nous surestimons les importations ou en excès si nous sous-estimons la quantité de produits qui entrera. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait avoir d'importantes répercussions sur différents segments de notre chaîne de valeur. Autrement dit, la méconnaissance des quantités exactes susceptibles d'entrer compromet notre capacité à assurer un approvisionnement adéquat du marché.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont admis ne pas avoir effectué d'analyse chiffrée des quantités de produits de la gestion de l'offre qui pourraient être importés d'Ukraine. Ils ont toutefois indiqué surveiller de près les importations de ces produits. À ce jour, [Michèle Govier](#) a rapporté qu'entre le 9 juin et le 23 novembre 2022, seule une expédition de crème glacée d'une valeur de 6 000 dollars a été enregistrée. Pour [Roger Pelissero](#), président des Producteurs d'œufs du Canada, l'Ukraine demeure un producteur majeur d'œufs et d'ovoproduits et des importations pourraient se

matérialiser une fois que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) aura certifié les installations de transformations ukrainiennes. [Doug Forsyth](#), directeur général, Accès aux marchés à Affaires mondiales Canada a expliqué qu'à la date de son témoignage aucun certificat d'importation n'avait été accordé pour la volaille et les œufs. [Kathleen Donohue](#), vice-présidente, Affaires internationales à l'ACIA a indiqué que l'agence a reçu une demande de certificat d'exportation pour les œufs qui est en cours d'examen.

Le risque sanitaire pouvant être causé par les importations en provenance d'Ukraine constitue un autre enjeu pour le secteur. [Kathleen Donohue](#) a affirmé qu'en 2019, l'ACIA a mené une [vérification du système ukrainien d'inspection des viandes et de contrôle de la santé animale](#) dans lequel elle a déterminé que le système ukrainien d'inspection de la viande de volaille « fonctionne adéquatement et respecte les exigences du Canada ». Toutefois, pour [Tim Klompaker](#), président des Producteurs de poulet du Canada, la situation a changé depuis que le conflit a éclaté:

Les reportages montrant la destruction d'infrastructures d'approvisionnement en électricité et en eau – lesquelles sont absolument critiques pour la santé des animaux et la salubrité des aliments –, ainsi que les nombreux cas d'influenza aviaire signalés partout autour de l'Ukraine nous poussent à croire que l'industrie de ce pays ne fonctionne pas comme c'était le cas lors de l'audit de l'ACIA en 2018-2019. De plus, l'initiative récente de l'ACIA visant à officialiser les certificats d'exportation sans aucune autre visite de suivi dans ce pays malgré les dégâts importants causés aux infrastructures nous semble une pratique pour le moins inhabituelle.

[Katrina Coughlin](#), avocate associée chez Gowling WLG (Canada) LLP estime que le conflit « peut avoir des répercussions sur la mise en œuvre d'un système d'inspection des aliments, ainsi que sur les ressources sur lesquelles s'appuie le système. Par conséquent, il est raisonnable que l'ACIA tienne compte d'un tel événement dans la décision de reconnaître un système en application de la réglementation ». Elle a expliqué que l'ACIA dispose de l'autorité pour suspendre la reconnaissance du système d'inspection de l'État étranger ou pour négocier des conditions révisées au certificat officiel d'inspection des viandes si elle estime que le système d'inspection des aliments de ce pays a changé. Dans le cadre de l'Ukraine, [Kathleen Donohue](#) a expliqué qu'en raison de la guerre, l'ACIA a demandé des assurances supplémentaires concernant les contrôles de la salubrité des aliments et de la santé animale en Ukraine et que les représentants ukrainiens ont « garanti que les normes et les contrôles en matière de salubrité des aliments et de santé animale sont toujours au même niveau qu'au moment de la vérification et que l'Ukraine peut inspecter et certifier les exportations conformément aux conditions du certificat ». Elle a rappelé que l'Ukraine est également membre de l'Organisation mondiale de la santé animale et qu'elle est tenue d'informer ses partenaires commerciaux de toute éclosion de grippe aviaire et qu'à ce jour aucune éclosion n'a été rapportée.

En raison de l'ensemble des préoccupations qui résultent de la mise en place du décret, l'ensemble des représentants du secteur de la gestion de l'offre a regretté l'absence de consultation préalable à son entrée en vigueur. [Roger Pelissero](#) a souligné qu'à défaut d'avoir pu se faire avant l'application du décret, celles-ci pourraient avoir lieu dorénavant afin de « trouver une voie qui contribuerait à la nature collaborative de certains de ces défis ». [Michèle Govier](#) a reconnu que le ministère des Finances n'a pas tenu de consultation formelle avec les intervenants de l'industrie, mais elle a souligné que le ministère a communiqué avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui a été en mesure de fournir des observations sur les problèmes que le décret pourrait causer au secteur de la gestion de l'offre. [Tom Rosser](#), sous-ministre adjoint à la direction générale des services à l'industrie et aux marchés du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a confirmé qu'il « sera important de continuer à travailler en collaboration avec l'industrie pour s'assurer que les éventuels effets et défis découlant du décret de remise sont cernés et compris en temps opportun » sans toutefois préciser si un mécanisme de consultation formel sera mis en place.